



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des Employeurs

Madame, Messieurs Alain PAPE (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Julien GUERRY (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Gérard REIGNER (SNEPPIM)

Représentants des Salariés

Madame, Messieurs Noureddine BENYAMINA (CFTC), Thierry VEY (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Brigitte AMBALRIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Olivier MUNOZ-RODEA (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Alain PAPE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA
NEGOCIATION COLLECTIVE (CPNNC) DU 15 MAI 2014**

APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2014.....	3
III.	NEGOCIATION MINIMA CONVENTIONNELS	4
1.	Courrier de réponse du Ministère du 17 avril 2014	4
2.	Négociation des minima conventionnels	4
IV.	COURRIER DE LA PRESIDENCE	4
1.	Projet de courrier concernant l'applicabilité de la CCN à Mayotte.....	4
V.	PLANIFICATION 2014-2016.....	4
1.	Sous-commission toilette.....	4
2.	Communication "Recherche de reclassement Société EUROTOP EUCLYD".....	4
VI.	DEVELOPPEMENT NOEMIA	4
1.	Avancement et planning	4
VII.	PREVOYANCE SANTE	5
1.	Projet d'avenant conventionnel modificatif prévoyance/santé (dispenses d'affiliation).....	5
2.	Point sur l'actuaire	5

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

La CPNNC approuve l'ordre du jour de la réunion du 15 mai 2014 sous réserve des modifications suivantes :

III - Négociation des minima conventionnels : ajout d'un deuxième point sur la négociation salariale (à la demande du collègue salarié)

- Planification 2014-2016 : traité au point V (à la demande de la présidence)

- Prévoyance/santé : ajout d'un 3ème point (régime frais de santé) (à la demande de la présidence)

- Questions diverses : ajout d'un point sur le contenu des ordres du jour des CPR. (à la demande de l'UNGE)

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2014

DECISION

Les organisations syndicales (à l'exception de celles absentes le 14 mars dernier) approuvent les relevés de décisions de la CPNNC du 14 mars 2014 sous réserve des modifications suivantes :

II - Approbation du compte-rendu du 13 février 2014 (décision du point IV à modifier) : "Quant aux saisines des CPR, la CPNNC acte qu'en parallèle, elle analysera leur recevabilité en concertation avec la CPR concernée ..."

IV. Courriers de la Présidence (décision) : "La CPNNC acte que tous les courriers rédigés par la Présidence seront envoyés aux organisations syndicales pour avis, la Présidence aura toute latitude sur le choix du délai de réception des avis et sur leur prise en compte."

Mise à jour de la CCN - Toilettage de la CCN (décision) : "La CPNNC acte le principe de la mise en place d'une sous-commission (dans le cadre de la révision de la CCN, voire même de la négociation de la grille de classification) et demande à la Coprésidence de l'APGTP de réaliser un estimatif ..."

Négociation de la grille de classification : "La CPNNC acte que le Délégué Général recensera les classifications des branches connexes ..."

III. NEGOCIATION MINIMA CONVENTIONNELS

1. Courrier de réponse du Ministère du 17 avril 2014
2. Négociation des minima conventionnels

DECISION

La CSNGT, FO, la CFTC, la CFDT, la CFE-CGC signent un accord de revalorisation des minima conventionnels à hauteur de 2,5%.

L'UNGE et le SNEPPIM ne sont pas signataires.

La CGT réserve sa position.

IV. COURRIER DE LA PRESIDENCE

1. Projet de courrier concernant l'applicabilité de la CCN à Mayotte

DECISION

La CPNNC valide l'écriture du courrier destiné à la DGT dans la cadre de l'application de la Convention Collective à Mayotte par la Présidence de la CPNNC en suivant le processus validé en IV du compte rendu de la CPNNC du 14 mars 2014.

V. PLANIFICATION 2014-2016

1. Sous-commission toilettage

DECISION

La CPNNC reporte le point sur la sécurité à la prochaine réunion du 25 juin 2014

2. Communication "Recherche de reclassement Société EUROTOP EUCLYD"

DECISION

La CPNNC reporte le point sur les licenciements économique à la prochaine réunion du 25 juin 2014.

VI. DEVELOPPEMENT NOEMIA

1. Avancement et planning

DECISION

La CPNNC reporte le point sur le développement Noémia (avancement et planning) à la prochaine réunion du 25 juin 2014.

VII. PREVOYANCE SANTE

DECISION

Les organisations syndicales UNGE, SNEPPIM, CSNGT et CFDT signent cet avenant prévoyance du 15 mai 2014, à effet rétroactif au 08 novembre 2013.

L'accord reste ouvert à signature jusqu'au 28 mai 2014.

Les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et CFE-CGC réservent leur décision

1. Projet d'avenant conventionnel modificatif prévoyance/santé (dispenses d'affiliation)

DECISION

Les organisations syndicales UNGE, SNEPPIM, CSNGT et CFDT signent cet avenant prévoyance du 15 mai 2014, à effet rétroactif au 1er juin 2014.

L'accord reste ouvert à signature jusqu'au 28 mai 2014.

Les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et CFE-CGC réservent leur décision

2. Point sur l'actuaire

DECISION

Suite à la première réunion avec l'actuaire choisi, la CPNNC demande à la CPGRP de statuer le 10 juin prochain sur un actuaire en fonction des nouveaux éléments mis à disposition des partenaires sociaux.

Enquête de satisfaction 2014 (contrat santé)

Présentation du questionnaire et observations du collègue salarié

DECISION

La CPNNC valide en l'état le questionnaire réalisé par Humanis à l'attention de l'ensemble des salariés adhérents à la CCN des géomètres.

Collecte des bulletins de salaire

DECISION

La CPNNC valide que le service CNIL d'HUMANIS se mettra en contact avec le Délégué Général (réfèrent CNIL) pour préparer à une déclaration conjointe d'un traitement informatique permettant la collecte des bulletins de salaire par HUMANIS avec pour finalité la vérification en interne de l'adéquation entre le paiement des cotisations et la situation du salarié (base ou option), et dans un second temps la transmission des bulletins de salaire à l'APGTP pour une finalité statistique selon les 34 critères définis en CPNNC en 2012.

Régime frais de santé au 31 décembre 2013

DECISION

La CPNNC demande à HUMANIS de fournir un tableau des restants à charge en fonction des moyennes des dépenses constatées pour le 10 juin prochain.

Rappel des événements.

DECISION

Proposition d'avenant après étude de faisabilité par HUMANIS :

Augmentation des cotisations de 15 % pour la base et de 18 % pour l'option

Révision du poste optique (4% du PMSS limité à forfait tous les 2 ans par bénéficiaire, hors changement de dioptrie et uniquement pour les adultes).

Amélioration de l'orthodontie à déterminer par HUMANIS.

Mise en place du régime au 1er juillet 2014

Réseau ITELIS et EASYVERRES